



Procès-Verbal Assemblée Générale

Le 25/11/2016, à 19h15, les membres de l'association MAÏTA se sont réunis dans la salle de la commune d'ESSERTENNE en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Madame Catherine DUCHAMP Présidente de l'association, assistée de, Madame Babette LANGERON-CHARDON, secrétaire et Monsieur Pierre LANGERON trésorier.

Plus du tiers des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

Ouverture de la séance et présentation de l'association

Remerciements à toutes les personnes qui nous aident, remerciements tous particuliers à la Société ALSTOM au CREUSOT, la pharmacie du Morambeau au BREUIL, la pharmacie de SAINT LEGER SUR DHEUNE pour leurs dons et au Club de tricot du Creusot pour leur investissement.

Rapport moral

Rapport d'activité

Rapport financier ;

Validation des rapports

Constitution du bureau et vote

Visionnage du film du voyage au Sénégal

Verre de l'amitié

Les documents du rapport financier et les nouveaux statuts ont été remis à chacun des membres présents, ou adressés en accompagnement du présent procès-verbal aux membres représentés.

Il a été fait lecture du rapport moral par la Présidente, rapport d'activité par la secrétaire et rapport financier par le trésorier.

Les éléments suivants ont donné lieu à des précisions lors du débat qui a suivi :

- Les nouveaux statuts : explications sur les deux différentes cotisations et les parrainages
- L'aide aux soins via le dispensaire
- Le prêt pour la création de l'entreprise de taxi.
- Comment faire connaître un peu plus l'association : via brocantes, foires et autres forums d'association

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Rapport moral et financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité;

Constitution du bureau : L'Assemblée valide à l'unanimité la candidature de Madame Charline PEREIRA en qualité de membre du bureau.

Sont membres du bureau Mesdames Catherine DUCHAMP, Valentine DUCHAMP, Babette LANGERON-CHARDON, Charline PEREIRA, Messieurs Jean-Marc DUCHAMP, Bernard FREDON, Pierre LANGERON.

Les membres du bureau ont constitué le bureau comme suit :

Présidente	Madame Catherine DUCHAMP
Vice-présidente :	Mademoiselle Valentine DUCHAMP
Trésorier :	Monsieur Pierre LANGERON
Secrétaire :	Madame Babette LANGERON-CHARDON

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3ans.

Madame Béatrice BORNET, Monsieur Alain BORNET, ne souhaitent pas renouveler leurs mandats mais restent membres actifs au sein de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A ESSERTENNE, le 27/11/2016

La présidente
Madame C DUCHAMP

Handwritten signature of Madame C. DUCHAMP, featuring a stylized 'C' and 'D' with a horizontal line underneath.

La secrétaire
Madame B.LANGERON

Handwritten signature of Madame B. LANGERON, consisting of several overlapping loops and a long horizontal line at the bottom.